

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants.....	28

DCM n°074/2024 - 1.1.7

Projet de réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges en logement locatif - mission de maîtrise d'œuvre - avenant 1

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 185/2023 en date du 19 septembre 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges à l'entreprise Atelier d'Architecture ADLIB d'ANCENIS-SAINT-GÉREON (44) moyennant la somme de 15 000,00 euros HT, soit 18 000,00 euros TTC.

Par délibération numéro 025/2024 en date du 13 février 2024, le projet au stade PRO (études de projet) a été approuvé par le conseil municipal. À ce stade, le coût dudit projet a été estimé à 175 988,93 euros HT par le cabinet de maîtrise d'œuvre, soit un surcoût de 55 988,93 euros HT par rapport à l'enveloppe définie par le maître d'ouvrage. C'est pourquoi, il y a lieu de prévoir la signature d'un avenant 1 au marché public de maîtrise d'œuvre.

Pour le calcul du montant dudit avenant, il est proposé de se référer aux dispositions de l'article 2.1 de l'acte d'engagement, signé par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, qui prévoit ce qui suit :

« si le coût prévisionnel (C) est supérieur de 5 % (1,05) au stade AVP (études avant-projet), le forfait définitif (F) est arrêté comme suit en application de la formule ci-dessous : $F = Fo + 25\% [(C-Co) * Fo/Co]$. »

Le coût du projet a été estimé à 175 500,00 euros HT par le maître d'œuvre au stade AVP.

L'application de cette formule conduirait à arrêter le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre au montant suivant :

$15\,000,00 + 25\% \times [(175\,500,00 - 125\,000,00) \times 15\,000,00 / 125\,000,00] = 16\,515,00$ euros HT.

Par conséquent, le montant de l'avenant 1 proposé s'élèverait à 16 515,00 euros HT.

À noter qu'une proposition établie sur la base des dispositions de l'article 2.1 de l'acte d'engagement a été adressée, par courriel, au cabinet Atelier d'Architecture ADLIB le 16 février 2024, proposition acceptée par le maître d'œuvre par courriel en date du 12 mars courant.

Le projet d'avenant 1 correspondant a été présenté aux membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 11 mars courant par le biais d'une consultation écrite avec un avis à émettre au plus tard le 13 mars courant à 15 heures 00. Les élus concernés ont émis un avis favorable à cette proposition.

Vu la délibération numéro 185/2023 en date du 19 septembre 2023 portant attribution du marché public de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges au cabinet Atelier d'Architecture ADLIB,

Vu la délibération numéro 025/2024 en date du 13 février 2024 approuvant le projet de réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges au stade PRO,

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » consultés le 11 mars courant par le biais d'une consultation écrite,

Monsieur MARQUIS fait remarquer que le coût de cette opération est élevé considérant le nombre de mètres carrés. Monsieur le Maire répond que ce montant correspond au montant appliqué à une collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

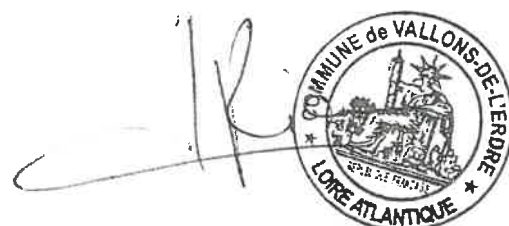
- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 au marché public de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet Atelier d'Architecture ADLIB tel que proposé ci-dessus pour un montant de 16 515,00 euros HT, soit 18 180,00 euros TTC ;
- DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont ouverts sur le budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_074_2024-DE